

***La sécurité du monde numérique :  
confiance, vie privée, gouvernance***

---

**Vol d'identité, intrusion informatique, surveillance électronique, la confiance dans les systèmes techniques devient une dimension particulièrement importante du développement des usages du monde numérique. Ce numéro des Annales des Télécommunications vise à faire le point sur les enjeux sociaux de cette thématique de la sécurité et du risque.**

La thématique de la sécurité devient centrale pour le développement de l'économie numérique, elle concerne principalement l'Internet pour lequel le développement du haut débit conduit à de nouveaux risques pour l'utilisateur (trojan, spams, phishing, ..), mais s'étend depuis à d'autres sphères de la société de l'information, elles aussi concernées par la numérisation : les téléphones mobiles, la voix sur IP et plus récemment les dispositifs d'identification ou de contrôle (carte RFID, biométrie...). La sécurité renvoie également à une dimension plus personnelle, mais également plus politique, portant sur le respect de la vie privée et la gouvernance des réseaux. Ce numéro des *Annales* a pour vocation d'aborder quelques uns des aspects de cette dialectique du risque et de la sécurité, liée au développement des technologies numériques.

L'appel à contributions est ouvert aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales traitant des usages : sociologie, histoire, économie, gestion, ergonomie, et marketing. Le numéro sera centré sur l'individu en société, les thématiques concernant l'entreprise et les organisations sont donc hors champ. Néanmoins, les propositions mettant l'accent sur les interrelations entre monde privé et monde professionnel (télétravail, partage d'outils de communication pour les activités privées et professionnelles) lorsqu'elles concernent la sécurité et sont centrées sur la personne pourront être prises en compte. Les contributions purement théoriques (par exemple, les survey de littérature) ne seront pas exclues du dossier mais une part importante de ce dernier sera réservée aux articles reposant sur une étude empirique (enquête qualitative et quantitative, analyse d'archives...). L'appel est ouvert à toute proposition d'articles portant sur la sécurité dans les usages des technologies numériques. Cependant, quatre thématiques sont particulièrement attendues :

**1 – Prises de risque, représentations, et pratiques de sécurisation**

Les contributions sur ce thème s'efforceront de caractériser les catégories de risque liées à l'usage des technologies numériques. A titre d'exemples, on peut s'interroger sur les représentations des risques des utilisateurs. Comment se protègent-ils ? Les évolutions des représentations sont-elles accompagnées d'une modification des usages de ces technologies et des pratiques de sécurisation ? L'appréhension des risques dépend-elle du média (Internet, téléphone mobile,...), des usages spécifiques d'un média particulier, de la qualité de l'opérateur de service (FAI, sites de commerce électronique, ...), de la technologie, ou de la conséquence du risque pour l'utilisateur (pertes de données, risque légal, risque symbolique, interruption de service,...) ? Et plus généralement, quelles sont les modalités de construction de la confiance dans les technologies numériques ?

**2 – Privacy et identité numérique**

Le second thème que nous désirons traiter dans ce numéro concerne la question de l'intimité et du respect de la vie privée (plus généralement dénommé Privacy) et ce qui constitue l'identité numérique des personnes. La question de la privacy est soulevée dans beaucoup de débats concernant les usages des technologies de l'information et notamment d'Internet. Mais y a-t-il un consensus sur ce que les auteurs mettent derrière ce thème ? Ce concept recouvre-t-il la même chose dans une diversité de pratiques allant de la personnalisation d'un ordinateur dans le cadre d'un usage domestique à la circulation des personnes dans l'espace public avec une carte « sans contact », en passant par le commerce électronique ? Que garde-t-on pour soi/que laisse-t-on à voir lorsqu'on utilise

des outils de communication et des réseaux numériques ? Comment les individus justifient-ils leurs pratiques ? Dans quel cadre acceptent-ils ou refusent-ils les enregistrements de traces ? Comment jouent-ils avec ces dispositifs ? Comment se représentent-ils ce que le réseau garde/ne garde pas, peut faire/ne pas faire des traces électroniques qu'ils laissent ? Et en cas de conflit, comment sont gérées les « affaires », des troubles locaux avec les voisins de bureau ou le conjoint, à la production juridique dans les tribunaux et au parlement ? Un survey de littérature sur ce thème serait particulièrement apprécié.

### **3 – Gouvernance des réseaux et des usages des technologies numériques**

Le thème de la privacy plutôt centré sur l'individu n'est pas sans liens avec le troisième concernant la régulation. A quel niveau la régulation doit-elle s'exercer pour réguler un risque concernant les technologies numériques ? Doit-on, par exemple dans la prévention du risque symbolique, encourager la diffusion de logiciel de contrôle parental, ou bien le régulateur doit-il légiférer pour interdire certaines pratiques ou imposer des contraintes aux fournisseurs d'accès ? Doit-on imposer un contrôle a priori des bases de données clients des entreprises ou doit-on laisser le marché s'auto-réguler ? Existe-il un principe supérieur commun permettant de justifier une dérogation aux principes de l'Etat de droit, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme de l'après 11 septembre ? Plusieurs modèles s'affrontent, qu'ils concernent la protection de la petite enfance, la gestion des données personnelles, ou la lutte contre la cyber-criminalité, dont il conviendra de rendre compte.

### **4 – Technologie sécuritaire ou nouveaux services à la personne ?**

Le dernier volet sur lequel nous attendons des contributions est davantage prospectif. De nouvelles technologies apparaissent (Internet des objets, UMTS, communication « machines to machines », puce RFID, biométrie,...) qui, à la fois, permettent une profusion d'innovations de service, et étendent l'espace de communication dans lequel les individus sont insérés. Si la plupart des sciences sociales s'accordent à rejeter le déterminisme technologique, il n'en demeure pas moins que les caractéristiques techniques de ces services numériques (géolocalisation, biométrie, reconnaissance de formes couplée à de la télésurveillance, ...) peuvent légitimement interroger sur les risques d'avènement d'un régime sécuritaire. La diffusion de ces technologies fait-elle subir de nouveaux risques à l'utilisateur ? Ces craintes peuvent-elles engendrer une crise de confiance généralisée ? Les technologies de l'information constituent-elles un cas à part, ou participent-elles à un mouvement plus général de nos sociétés où la transparence (des comportements, des modes de production, des achats...) constitue le fil directeur ? Les institutions de régulation existantes (normalisation, CNIL,...) sont-elles adaptées à ces nouveaux enjeux ou de nouvelles institutions doivent-elles être mises en place ?

#### **Instructions de soumission**

Les articles doivent avoir une longueur comprise entre 30 000 et 50 000 caractères et comporter, outre le nom complet des différents auteurs, un titre, un résumé de 150 mots environ et une série de mots-clés dans les deux langues. La soumission doit se faire au format PDF, en français ou en anglais, par courrier électronique à [redaction@anales-des-telecommunications.com](mailto:redaction@anales-des-telecommunications.com)

Tous les articles soumis doivent être originaux. Ils feront l'objet d'une évaluation anonyme par deux rapporteurs.

#### **Coordonnateurs**

Emmanuel Kessous, France Télécom R&D  
Serge Proulx, UQAM

#### **Calendrier prévisionnel**

15 juin 2006                      Intention d'articles (résumé de 150 mots)  
15 septembre 2006              Proposition d'articles (texte complet de 30 000 à 50 000 caractères)  
Octobre 2006 / mars 2007      Processus de reviewing  
Parution prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2007.